



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT-GENEST  
DU 18 DECEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze et le dix huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genest, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAIRE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Nombre de conseillers présents : 10**

Mme FARSAT Marie-Thérèse, Mme RACOT Mireille, M. ARNAUD Jean-Marc, M. BERNARD Jean-Pierre, M. CHICOIS Didier, M. JAILLET Pierre, M. LEROY Christian, M. MAIRE Patrick, M. PRIGENT Didier, M. VERNADAT Serge.

**Absent ayant donné pouvoir : M. RAYMOND Guillaume à M. CHICOIS Didier**

**Secrétaire de séance : Mme FARSAT Marie-Thérèse**

**Date de la convocation : 4 décembre 2015**

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 20 novembre 2015 à l'unanimité.

**Objet :**

**Auberge :  
Mise en gérance  
Choix du repreneur**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la fermeture de l'Auberge, une annonce pour le recrutement d'un gérant a été faite par le biais de la Direction de l'Economie, de l'Environnement, de l'Accueil et de l'Agriculture Mission Accueil de l'Allier et de la CCI Montluçon-Gannat.

Ces organismes ont largement diffusé l'annonce et plusieurs candidatures ont été reçues et ont été examinées.

Les élus en charge du dossier ont reçus des candidats en mairie et leur choix s'est porté sur Messieurs DECHAIZE Eric et AIT MAAMAR Jean-Luc.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**VOTE**

**CONTRE : 4  
ABSTENTION : 2  
POUR : 5**

- **DECIDE** de confier la gérance de l'Auberge à Monsieur DECHAIZE Eric
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier



int à la convention

ACT : télétransmissio  
udgets

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'en séance du 14 septembre 2010, une convention sur les dispositions de télétransmissions des actes soumis au contrôle de la légalité a été signée entre la préfecture de l'Allier et la commune.

Le dispositif S<sup>2</sup>LOW proposé par ADULLACT permet de transmettre par voie électronique :

- Les délibérations
- Les arrêtés
- Les contrats d'emprunt

La circulaire préfectorale du 7 février 2013, permet la télétransmission les actes budgétaires.

Monsieur le Maire propose de signer un avenant à la convention afin de télétransmettre les actes budgétaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**VOTE**

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : 11

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec la préfecture de l'Allier pour la télétransmission des actes budgétaire sur la plateforme S<sup>2</sup>LOW proposé par DULLACT ;

É :

on de soutien au  
tre Hospitalier de  
tluçon

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal la motion de soutien au Centre Hospitalier de Montluçon.

Après plus de dix ans de restructurations, de réductions d'effectifs qui affectent le quotidien des usagers, des familles de patients, et des personnels.

L'hôpital de Montluçon pivot de la prise en charge sanitaire sur le bassin de Montluçon environ 150 000 habitants se trouve une nouvelle fois au cœur d'une nouvelle restructuration qui sera la restructuration de trop.

En effet l'hôpital public de Montluçon vient encore de recevoir des injonctions du ministère de la santé via le COPERMO :

- Moins 40 postes ETP avant le 31/12/15 donc 40 chômeurs de plus sur le bassin Montluçonnais.
- Fermeture de 35 lits de médecine. Soit suppression de 25 postes, accentuation du manque de lits, engorgement de nos urgences et augmentation du remplissage des lits de replis.
- Projet de regroupement hospitalier de territoire avec Moulins, qui transformerait le CH de Montluçon en annexe.
- Partenariat forcé avec la clinique de façon à supprimer les soient disant doublons, sont concernés les spécialités



chirurgicales, l'oncologie et la dermatologie.

Toutes ces mesures doivent se faire à marche forcée pour être effective dès le premier semestre 2016 et dès le 31 décembre 2015 pour les suppressions de postes.

Tous les acteurs de l'hôpital, médecins compris ont beaucoup souffert depuis dix ans des plans de retour à l'équilibre budgétaire entraînant des suppressions de postes (Non remplacement des départs en retraite, plan social, 103 postes sur l'année 2013, administration provisoire, passage de l'ANAP entraînant entre autre les fameux binômes pour 15 lits le jour et 30 la nuit ...)

**Une nouvelle fois c'est l'avenir même du centre Hospitalier qui doit rester un outil de développement économique qui est remis en cause.**

**Mais sont aussi en jeu :**

- La vie du bassin de santé de 150 000 habitants à cheval sur cinq départements, trois régions,
- Et l'attractivité du bassin de Montluçon

**VOTE** C'est pour éviter tout ce gaspillage humain, technique, financier que nous conseil municipal de Saint-Genest nous apportons notre soutien plein et entier à tous les acteurs du Centre Hospitalier de Montluçon, pour que perdure des services publics de santé.

CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 0  
 POUR : 11

**Objet :**

**Présentation du Plan de Sauvegarde Communal**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité pour les communes d'avoir un Plan de Sauvegarde Communal (PCS).

Le PCS est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Monsieur le Maire présente le Plan de Sauvegarde Communal qu'il a réalisé pour la commune de Saint-Genest.



**Questions diverses :**

**Contrat Communal d'Aménagement de Bourg :**

Monsieur le Maire informe que 3 devis ont été reçus pour le relevé topographique : l'offre la moins-disante a été retenue, il s'agit du Cabinet de Géomètre Olivier TRUTTMANN pour un montant de 504 € TTC.

La date limite de l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre est le lundi 21 décembre à 16 H, la commission " Appel d'Offres " se réunira à 18 heures pour l'ouverture des plis.

**Eglise :** Suite à la visite du technicien de maintenance des cloches, il a été constaté que la grosse cloche, dans son balancement, tape contre les poutres qui la soutiennent. Le clocher commence à basculer sur un côté, cela représente un risque potentiel. Il a été décidé d'arrêter le fonctionnement électrique des cloches et de l'horloge en attendant le passage d'un architecte expert.

**Cours de gymnastique :** la Commune précise qu'elle a renouvelé son aide financière pour l'année en cours.

Inscriptions sur la liste électorale :

Une permanence sera tenue le 31 décembre de 10h à 12h et de 13h à 16h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

**Signatures :**

M. ARNAUD :

M. BERNARD :

M. CHICOIS :

Mme FARSAT :

M. JAILLET :

M. LEROY :

M. MAIRE :

M. PRIGENT :

Mme RACOT :

M. VERNADAT :